

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

Membres présents : Mmes et MM, Dominique STOHR, Fabien ACKER, Claire CARRARO, Christophe HECKMANN, adjoints au Maire, Maire délégué Béatrice HOELTZEL, Guy ALBOUI, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Michel FILLIGER, Christian KLIPFEL, Pierre MAMMOSSER, Isabelle MULLER, Rudy RENCKERT, Alfred RINCKEL, Sabine STRAUB MORITZ, Cathy WAGNER, Anne ZYTO

Membres excusés avec procuration :

Mme Suzy GENTHON donne procuration à M. Christophe HECKMANN

Mme Anne MATTER donne procuration à Monsieur le Maire

M. Michel MATHES donne procuration à M. Christian KLIPFEL

Mme Lucienne HAAS donne procuration à M. Rudy RENCKERT

Secrétaire de séance : Mme Adeline GORSY-Directrice Générale des Services

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 07 juillet 2025 a été envoyée aux conseillers municipaux par courriel le mardi 1 juillet 2025 avec comme ordre du jour :

1. COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 10 juin 2025
- Compte-rendu des réunions, manifestations, informations du maire

2. PROJETS ET TRAVAUX

- Marché aménagement du square de la médiathèque : choix du mobilier (lot2)
- Projet pôle santé : validation de la convention avec la société Barberousse
- Travaux rond-point entrée de ville
- Projet AMI : un archi pour mon gîte
- Théâtralisation aire de départ GR531
- Projet de vente de la friche Funfrock

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Adhésion au dispositif carte CEZAM

4. URBANISME

- Cession de parcelles au sdea Alsace-Moselle dans le cadre de la réalisation d'un fossé enherbe et d'un bassin de rétention à Hohwiller
- Dia

5. RESSOURCES HUMAINES

- Heure de dimanche
- Modification de la DMC 2025-28 : Création des postes saisonniers pour le fleurissement

6. DIVERS

- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

• Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions (Mme CULLMANN, Mme CARRARO)

APPROUVE le compte rendu

• Compte-rendu des réunions, manifestations, informations du maire

11/06/2025

- Réunion représentante parents d'élèves (point de situation wc école)
- Échanges avec porteur de projet d'un lotissement rue de Lobsann

12/06/2025

- Conseil d'école maternelle

14/06/2025

- Spectacle de fin d'année Pointes de pieds

15/06/2025

- Inauguration des pistes cyclables axe B à Seebach
- Portes ouvertes SMRA Marienbronn

16/06/2025

- Signature convention avec l'association HMRA
- Réunion avec entreprise de nettoyage école élémentaire
- Réunion de préparation inauguration pistes cyclables à Soultz-sous-Forêts

17/06/2025

- Conseil d'Administration AMF 67
- Conseil d'école élémentaire
- Réunion bureau CCOF
- Assemblée Générale HBCSK

18/06/2025

- Réunion Mme Dellinger (projet chemin pieds nues)
- Visio SDEA (précisions cession terrains ouvrage Hohwiller)

20/06/2025

- Accueil par l'Ambassadeur de France à Berlin

21/06/2025

- Mariage
- Fête de la musique

23/06/2025

- Réunion PNVG projet « un archi pour mon gîte »

24/06/2025

- Échanges avec Mme Kieffer (IEN Wissembourg) sur fermeture demi-section école maternelle
- Passation de commandement escadron Sidi Brahim du 2^e Régiment de hussards
- Réunion Sivu piscine

26/06/2025

- Échanges M. Cartailac (Nexity)
- Conférence des maires CCOF
- Réunion Syndicat mixte du collège de l'Outre-Forêt : club qui viennent pas donc pas possible exprimer souhait.

27/06/2025

- Réunion avec M. Jean Schimpf (projet de restructuration ancienne Ébénisterie)

28/06/2025

- Fête médiévale
- Concert école de musique

29/06/2025

- Fête médiévale

30/06/2025

- Conseil d'Administration collège Outre-Forêt :

01/07/2025

- Commission Urbanisme/Travaux

02/07/2025

- Annulation réunion ABF
- Commission Noël

03/07/2025

- Réunion avec société de nettoyage école élémentaire

04/07/2025

- Échanges avec les sentiers du théâtre (réductions budgétaires pour culture)

- Anniversaire Paul Mammosser (98 ans)

05/07/2025

- Réunion avec présidente du Conseil de Fabrique (inscriptions sur nappe église)

- Festivités fin d'année association Improglio

06/07/2025

- Remue-Ménage dans le parc du Bruehl

07/07/2025

- Réunion de préparation organisation inauguration pistes cyclables axe A à Soultz-sous-Forêts

- Réunion du Conseil Municipal

19.06 commission thématique sdea

Nouveau : PFAS analysés de manière systématique le 1^{er} janvier

MBC dans tuyaux avant 1980, polluants disparaissent

POINT 2 PROJETS ET TRAVAUX

- Marché aménagement du square de la médiathèque : choix du mobilier (lot2)

La commission projet et travaux s'est réunie le mardi 1^{er} juillet, en présence de Monsieur BALZER (Maitre d'œuvre) et un représentant de la société Heiby détentrice du marché lot 1 et lot 2 pour examiner et choisir le mobilier.

Après débat, lors de la commission projet et travaux, il a été décidé de choisir du mobilier de la société CELONA.

Les visuels sont les suivants :



Le choix se décline de la manière suivante

Choix	Quantité
Table pique-nique	1
Table pique-nique PMA	1
Banc	Voir marché
Arceau à vélo avec logo	1
Arceau à vélo vert SSF	2
Poubelle de ville	1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération en date du 07.05.2025 attribuant le marché d'aménagement du square

CONSIDÉRANT les propositions de la commission projet et travaux en date du 1^{er} juillet 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le choix du mobilier ci-dessus

- Projet pôle santé : validation de la convention avec la société Barberousse

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

Vu la volonté de la commune de céder un immeuble communal situé au 3 rue Frohnacker

Vu la volonté de la commune de céder la grange située au 42 rue du Docteur Deutsch

Considérant que cette cession s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un pôle santé

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à engager cette démarche et à signer, au nom de la commune, un compromis de vente avec l'acquéreur pressenti,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la vente de l'immeuble communal situé 3 rue Frohnacker et de la grange située au 42 rue Docteur DEUTSCH

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer, au nom de la commune, un compromis de vente avec tout acquéreur répondant aux conditions fixées par la commune.

Article 3 : Le prix de vente sera fixé sur la base d'une estimation réalisée par les services compétents (ex : les Domaines) et fera l'objet d'une validation dans l'acte final.

Article 4 : Monsieur le Maire est également autorisé à signer tous documents et à effectuer toutes formalités afférentes à la présente opération

- Travaux rond-point entrée de ville

➔ Afin de réaliser les travaux d'aménagement du rond-point d'entrée de ville, prévus au budget 2025 pour un montant de 70.000€ TTC, trois devis ont été sollicités par l'adjoint aux travaux pour :

- La pose d'enrochements en grès des Vosges et de pavés en grès des indes ;
- D'aménagement paysager avec plantes vivaces et graminées

Deux entreprises ont répondu à la demande, à savoir A&B TERRASSEMENT située à PREUSCHDORF, et HEIBY & FILS située à SOULTZ-SOUS-FORETS. Les prix proposés sont les suivants :

- | | |
|--------------------|------------------------------|
| - A&B TERRASSEMENT | 45.300€ HT, soit 54.360€ TTC |
| - HEIBY & FILS | 39.985€ HT, soit 47.982€ TTC |

Sur le plan technique (matériaux proposés, métrés, etc), les offres sont similaires.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution des travaux

VU le code de la commande publique

CONSIDÉRANT les offres des candidats

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer les travaux d'aménagement du rond-point d'entrée de ville à HEIBY & FILS pour un montant de 39.985€ HT

➔ Afin de réaliser les travaux d'aménagement du rond-point d'entrée de ville, prévus au budget 2025 pour un montant de 70.000€ TTC, l'adjoint aux travaux à sollicité une société pour la réalisation des lettrages en acier corten :

- Société STIB 14 720€ HT, soit 17 664€ TTC

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution des travaux

VU le code de la commande publique

CONSIDÉRANT les offres des candidats

DÉCIDE d'attribuer les travaux de lettrage à STIB

AUTORISE le maire à signer le devis

- Projet AML : un archi pour mon gîte

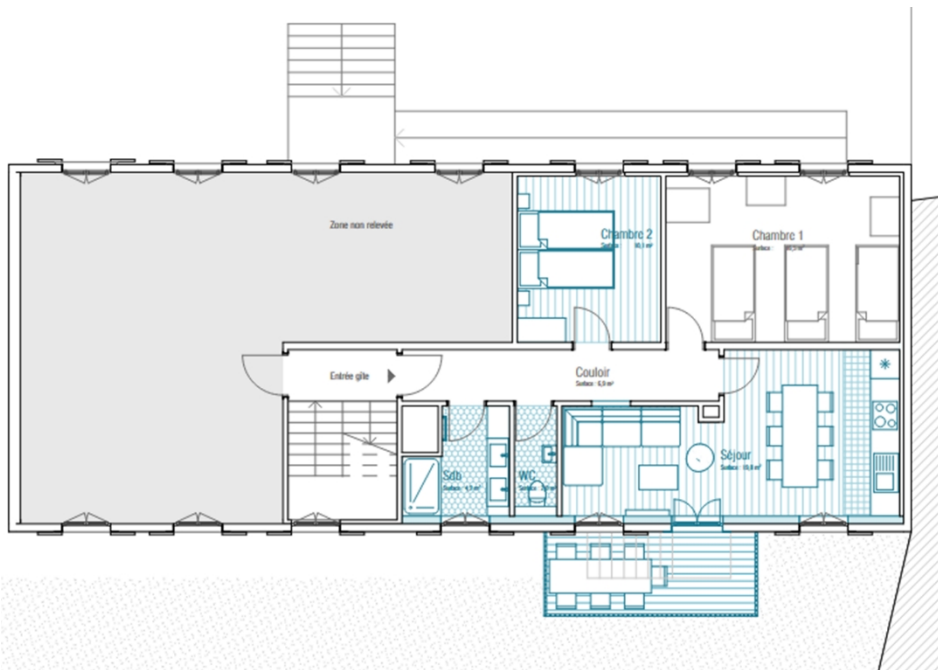
Monsieur le Maire expose le retour des architectes en lien avec le Parc Naturel des Vosges du Nord dans le cadre l'AML un archi pour mon gîte.

Il s'agit d'un relooking du gîte d'étape communal et d'un appel à investisseur pour la maison rue du docteur Deutsch.

Concernant le relooking du gîte d'étape communal,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le plan suivant



DEMANDE à avoir les devis pour la réalisation de ce projet avant de valider entièrement le projet

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre la démarche dans ce sens

Concernant l'appel à investisseur pour la maison rue du Docteur Deutsch,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le calendrier suivant

VALIDE le cahier des charges annexé avec les critères suivants

CALENDRIER DE LA DÉMARCHE EN 4 ÉTAPES

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1_Journée de visite | 12 septembre 2025 à 14h20 |
| Visite du site (sur inscription) et entretien avec un architecte conseil. | |
| 2_Dépôt du dossier de candidature | 3 novembre 2025 jusqu'à 12h |
| Selon le modèle fourni et en lien avec la procédure de cession du bien. | |
| 3_Audition et présentation de votre projet | 21 novembre 2025 |
| Les 2 ou 3 porteurs de projets ayant la démarche la plus aboutie seront auditionnés. | |
| 4_Accompagnement du lauréat | A partir de novembre 2025 |
| La vente du bien sera effective dès l'obtention du PC ou de la DP sachant qu'un accompagnement et une concertation avec les services techniques seront organisés. | |

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS POUR LA VALORISATION DU 29 RUE DU DOCTEUR MICHEL DEUTSCH :

Dans le cadre de la valorisation du corps de ferme, bâtiment patrimonial au cœur de Soultz-Sous-Forêts, nous avons défini des critères de sélection pour évaluer les projets. Ces critères visent à garantir une réhabilitation exemplaire, un programme pertinent, une faisabilité économique et un calendrier réaliste, ainsi qu'une offre de rachat juste. Voici les quatre critères principaux et leurs sous-critères :

1. Logique de restauration (30%) :

- Respect du patrimoine (15%) : évaluation de la manière dont le projet préserve et valorise les caractéristiques historiques et architecturales du corps de ferme.
- Durabilité (15%) : intégration de solutions durables pour assurer la pérennité du bâtiment et répondre aux enjeux de transition écologique.

2. Pertinence du programme de l'opération (20%) :

- Adéquation aux enjeux locaux (10%) : évaluation de la manière dont le projet répond aux besoins et aux attentes de la commune, notamment en termes de dynamisation du centre-bourg, et d'accueil des publics.
- Adéquation aux enjeux d'accueil touristique (10%) : propositions de fonctionnement, et modèle d'exploitation et de gérance des hébergements.

3. Faisabilité économique et calendrier (20%) :

- Viabilité financière (10%) : analyse de la solidité du plan de financement, incluant les sources de financement, les aides mobilisées et la rentabilité prévue.
- Calendrier réaliste (5%) : évaluation de la faisabilité du calendrier proposé, avec des étapes claires et un planning de réalisation crédible.

4. Offre de rachat (30%) :

- Montant de l'Offre (25%) : Évaluation de l'offre financière proposée pour l'acquisition du bien, en tenant compte de la valeur patrimoniale et des investissements nécessaires.
- Engagement à Long Terme (5%) : Évaluation de l'engagement du porteur de projet à maintenir et valoriser le site sur le long terme, au-delà de la phase initiale de restauration.

• Théâtralisation aire de départ GR531

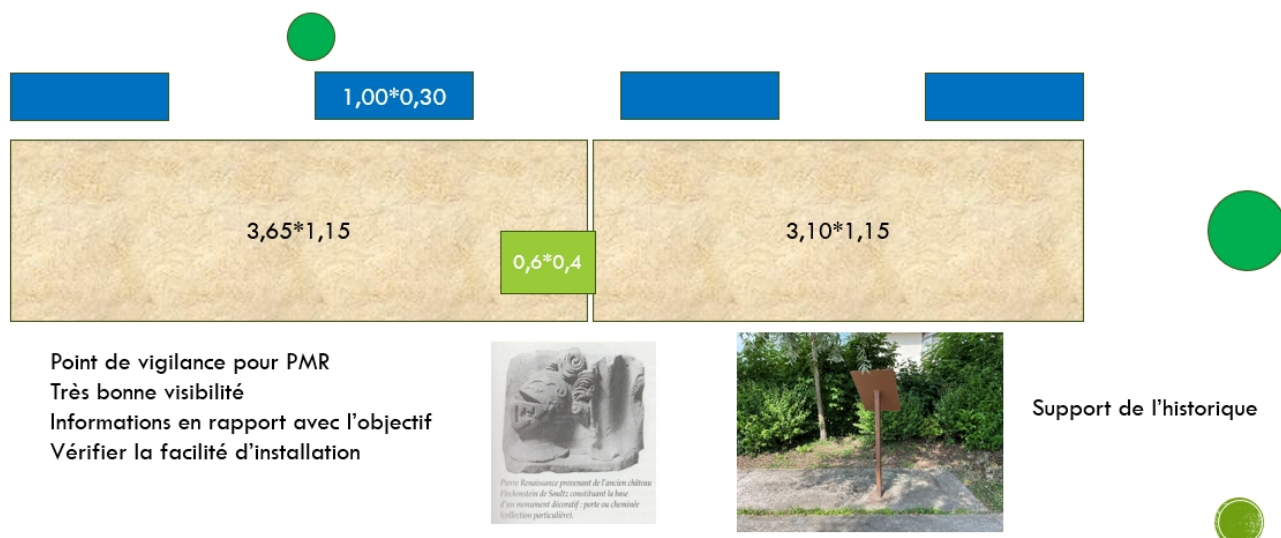
Dans la continuité du projet du square de la médiathèque, il a été décidé de théâtraliser l'aire de départ du GR531.

Monsieur Mammosser, expose des solutions pour y répondre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le plan suivant





AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre la réalisation du projet dans ce sens

- Projet de vente de la friche Funrock

Dans le cadre du projet de vente de la friche Funrock, un appel à manifestation d'intérêt va être publié par la commune.

Il est proposé au conseil municipal de former un comité de sélection du lauréat.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un comité de sélection du lauréat pour l'AMI friche Funrock

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE :

Monsieur le Maire, M. Dominique STOHR, Mme Claire CARRARO M. Christophe HECKMANN, M. Guy ALBOUI, M. Christophe BUSCHE, Mme Michèle CECCHINI, M. Michel FILLIGER, M. Christian KLIPFEL, M. Pierre MAMMOSSER, M. Rudy RENCKERT, Mme Cathy WAGNER

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre la réalisation du projet dans ce sens

POINT 3 AFFAIRES FINANCIÈRES

- Adhésion au dispositif carte CEZAM

Le réseau CEZAM est une structure qui accompagne les collectivités dans l'actions afin de favoriser le développement d'activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs qui permettent à chacun de découvrir de nouveaux horizons, de s'ouvrir à de nouvelles perspectives.

La commune de Soultz-sous-Forêts est membre de ce réseau en tant que collectivité adhérente via le GAS-CNAS pour permettre aux agents de profiter des avantages du réseau CEZAM qui se matérialise par une carte.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire intégrer l'offre culturelle de la Saline dans le réseau CEZAM via une adhésion au dispositif de la carte CEZAM.

Les détenteurs de la carte pourront profiter des tarifs réduits pour les spectacles à la Saline, ce dispositif permettra une plus grande visibilité de l'offre culturelle, un rayonnement dépassant le territoire et une attractivité supplémentaire.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les tarifs votés pour le relais culturel de la Saline;

CONSIDÉRANT QUE l'avantage et l'appui de communication que fournira le réseau CEZAM;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE l'adhésion de la commune au réseau CEZAM pour l'offre culturelle de la Saline par la convention de partenariat.

POINT 4 URBANISME

- Cession de parcelles au sdea Alsace-Moselle dans le cadre de la réalisation d'un fossé enherbe et d'un bassin de rétention à Hohwiller

Monsieur le Maire, délégué à l'Assemblée Générale du SDEA Alsace-Moselle déclare ne pas prendre part au débat, ni au vote.

Monsieur Dominique STOHR et Monsieur Michel FILLIGER ne prennent pas part au vote du point de vue de leur position dans le SDEA Alsace-Moselle.

Monsieur Christophe HECKMANN, adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences dans la lutte contre les inondations et les coulées de boues, le SDEA Alsace-Moselle a pour projet la création d'un fossé enherbé et d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement ainsi que la réalisation de travaux de terrassement en déblai et remblai traité aux liants hydrauliques.

Pour réaliser cet objectif, la commune de SOULTZ-SOUS-FORETS s'est engagée à céder au SDEA Alsace-Moselle les emprises foncières situées à HOHWILLER et cadastrées comme suit :

COMMUNE	SECTION	PARCELLE	SURFACE TOTALE	ESTIMATION DE LA SURFACE A ACQUERIR
HOHWILLER	211-15	264/54	0ha 18a 78ca	0ha 18a 78ca
HOHWILLER	211-15	261/55	0ha 47a 76ca	0ha 47a 76ca
HOHWILLER	211-15	266/50	0ha 4a 2ca	0ha 4a 2ca

Lesdites parcelles ci-dessus exposées ont été délimitées dans le cadre d'un procès-verbal d'arpentage à l'initiative du SDEA Alsace-Moselle, devenu définitif en date du 24 juin 2024.

Conformément aux dispositions en vigueur, la commune de SOULTZ-SOUS-FORETS a préalablement consulté la Division du Domaine de la Direction régionale de la DGFIP pour obtenir un avis sur la valeur vénale des parcelles susvisées.

En date du 11 avril 2025, ledit avis a estimé la valeur vénale des parcelles à 16 718€ HT.

Eu égard à l'intérêt général que représente cet ouvrage, Monsieur Christophe HECKMANN propose au Conseil Municipal de céder les parcelles susvisées au SDEA à l'euro symbolique.

Décision du Conseil Municipal :

VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2211-1 et L.2221-1 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-13, L.1311-14, L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 ;

VU l'avis de la Division du Domaine de la Direction régionale de la DGFIP n° 2025-67474-19017 en date du 11 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage réalisé participera à la lutte contre les inondations et relève ainsi de l'intérêt général et qu'il bénéficiera notamment aux usagers de la Commune à ce titre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Mme Lucienne HAAS par procuration) :

- **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées section 211-15 n° 264/54 d'une surface de 0ha 18a 78ca, 261/55 d'une surface de 0ha 47a 76ca et 266/50 d'une surface de 0ha 4a 2ca au profit du SDEA Alsace-Moselle moyennant le versement d'un euro symbolique ;

- **CHARGE** les services compétents du SDEA Alsace-Moselle de rédiger l'acte authentique de vente qui sera reçu en la forme administrative par Monsieur le Président du SDEA Alsace-Moselle ;
- **AUTORISE** Monsieur Christophe HECKMANN, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la réalisation de cette cession et à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tout document utile s'y rapportant.

- Dia

13/2025

Réception : 1^{er} juillet 2025

Propriétaire : Monsieur Thierry IFFRIG et Madame Corinne LIENHARD

Terrain : 69, rue des Vignes – Soultz-sous-Forêts

Acquéreur : GUIRO Rokhaya et FALL Pape

POINT 5 RESSOURCES HUMAINES

- Heures de dimanche

SERVICE DE RÉGIE POUR UNE ASSOCIATION

Pointes de pieds

15 juin 2025

Agent	Fonction / Grade	Dhs	Heures supplémentaires de dimanche
<i>SCHNEIDER Dimitri</i>	<i>Régisseur</i>	<i>35h</i>	<i>Dimanche 8h30 – 13h et 14h-19h30 : Soit 10h</i>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi de 1984 portant création du statut de la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT, la nécessité de la gestion des manifestations par les agents ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE les heures supplémentaires et complémentaires comme détaillées ci-dessus

AUTORISE le paiement sur la rémunération

REMUE-MÉNAGE
06 JUILLET 2025

Agent	Fonction / Grade	Dhs	Heures supplémentaires de dimanche
SCHNEIDER Dimitri	Régisseur	35h	7h30 – 12h30/13h00-19h00 Soit 11h00
FROHN ARMAND	Agent technique	35h	7h00-12h30/13h00-19h00 Soit 11h30
BILLMANN CHRISTIAN	Agent technique	35h	7h00-12h30/13h00-19h00 Soit 11h30
RIBER Abdi	Responsable du relais culturel	35h	6h45-14h00/14h30-19h00 Soit 11h45

Agent	Fonction / Grade	Dhs	Heures supplémentaires de dimanche
LARTIGAU JULIEN	Chargé de communication	35h	7h00-12h30/13h00-19h00 Soit 11h30
GLASS TIFFANY	Adjoint de conversation du patrimoine-médiathèque	35h	9h15-13h00/13h30-17h45 Soit 8h00
PETER SARAH	Adjoint de conversation du patrimoine-médiathèque	35h	9h15-13h00/13h30-17h45 Soit 8h00
GORSY ADELINE	Directrice Générale des Services	35h	6h45-12h30/13h00-19h00 Soit 11h45

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi de 1984 portant création du statut de la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT, la nécessité de la gestion des manifestations par les agents ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE les heures supplémentaires et complémentaires comme détaillées ci-dessus

AUTORISE le paiement sur la rémunération

- Modification de la DMC 2025-28 : Création des postes saisonniers pour le fleurissement

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la délibération 2025-28 par l'augmentation de la durée hebdomadaire de service. En effet les deux postes saisonniers pour le fleurissement n'ont pas été pourvus.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Création de deux postes saisonniers contractuels (Fleurissement de Hohwiller)

Sur la base de l'article 3-2

Accroissement saisonnier d'activité (CDD) pour le fleurissement de la collectivité.

Création d'un poste d'agent de maîtrise non titulaire à temps non complet

Pour 6 mois, la durée hebdomadaire de service est établie comme suit :

24h hebdomadaire du 01/05/2025 au 30/06/2025

24h hebdomadaire du 01/07/2025 au 30/09/2025

24h hebdomadaire du 01/10/2025 au 31/10/2025

Grade : agent de maîtrise non titulaire, catégorie hiérarchique C échelon 01, indice brut 372
indice majoré 369

POINT 6 DIVERS

- Prochaines réunions et manifestations

08/07/2025 : Réunion CCID

09/07/2025 : Conseil communautaire

12/07/2025 : Inauguration axe A des pistes cyclables à Soultz-sous-Forêts

13/07/2025 : Fête nationale sur parvis de la Saline et parc du Bruehl

01/09/2025 : Prochaine séance du Conseil Municipal

La séance est levée à 22h20